

# BNP PARIBAS FORTIS FUNDING (LU) CAPPED NOTE DEEP VALUE WORLD 2026

**FLASH INVEST**  
Communication  
à caractère  
promotionnel  
Avril 2020

## OBLIGATION STRUCTURÉE



**Durée**  
6 ans



**Droit<sup>1</sup> au  
remboursement**  
à 100% de la valeur  
nominale à l'échéance



**Fiscalité**  
Prime de rembourse-  
ment éventuelle  
soumise au  
précompte mobilier

La **BNP PARIBAS FORTIS FUNDING (LU) CAPPED NOTE DEEP VALUE WORLD 2026** (en abrégé **BP2F CAPPED NOTE DEEP VALUE WORLD 2026**) est un instrument de dette structurée émis par BNP Paribas Fortis Funding (LU) et garanti par BNP Paribas Fortis SA. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à rembourser le capital à 100% de la valeur nominale (soit 1.000 EUR par coupure) à l'échéance. En cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et/ou du garant, vous risquez cependant de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de ne pas retrouver le montant nominal à l'échéance.

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- Maturité de 6 ans.
- Prix de souscription: 101% de la valeur nominale (soit 1.010 EUR par coupure).
- Droit<sup>1</sup> au remboursement à 100% de la valeur nominale (soit 1.000 EUR par coupure) à l'échéance.
- Rendement potentiel associé à l'évolution de l'indice Solactive Deep Value World MV ex-DA (Price Return ou PR). Celui-ci est composé de 50 actions d'entreprises internationales non controversées, sélectionnées selon une méthodologie combinant des filtres fondamentaux et des filtres quantitatifs spécifiques (voir explications en pages 2 et 3).
- La prime de remboursement potentielle sera égale à la performance positive de l'indice, prise en compte jusqu'à 20% maximum. Le rendement actuariel (brut) sur base du prix de souscription variera donc entre un minimum de -0,17% et un maximum de 2,91%.

<sup>1</sup> Sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et/ou du garant.

## UNE STRATÉGIE D'INSPIRATION "DEEP VALUE"

Une stratégie d'inspiration "deep value" vise à générer un rendement potentiellement attrayant en essayant d'identifier les actions présentant non seulement le meilleur potentiel de cours, mais aussi une solide capacité de résistance en période de faible croissance ou dans des conditions de marché difficiles.

L'intérêt croissant pour ce genre de stratégie mais aussi la difficulté de la mettre en œuvre expliquent la création d'indices spécialisés, comme l'indice Solactive Deep Value World MV ex-DA (PR), composé d'actions du monde entier, sélectionnées selon une méthodologie d'inspiration "Deep Value" combinée avec d'autres critères financiers.

En s'adossant à cet indice, la BP2F CAPPED NOTE DEEP VALUE WORLD 2026 permet d'élargir la diversification d'un portefeuille global en y intégrant une stratégie d'inspiration "Deep Value", mais sans investir directement en actions. Vous savez donc que votre capital vous sera remboursé<sup>1</sup> à 100% de la valeur nominale à l'échéance, même en cas d'évolution défavorable de l'indice. En contrepartie de ce confort rassurant, votre prime de remboursement potentielle sera plafonnée à 20% (brut) maximum.



**BNP PARIBAS  
FORTIS**

La banque  
d'un monde  
qui change

# MÉCANISME DE RENDEMENT POTENTIEL

Le 12 mai 2026, la BP2F CAPPED NOTE DEEP VALUE WORLD 2026 donnera droit<sup>1</sup> :

- au remboursement à 100% de la valeur nominale ;
- à une prime de remboursement potentielle, égale à 100% de l'évolution positive éventuellement enregistrée par l'indice Solactive Deep Value World MV ex-DA (PR) entre sa valeur initiale et sa valeur finale. La hausse de l'indice prise en considération sera **plafonnée à 20% maximum**. Si l'indice enregistre une performance nulle ou négative, aucune prime de remboursement ne sera versée. Le rendement actuariel brut sera donc compris entre -0,17% et 2,91% maximum.

## VALEURS DE L'INDICE

**Valeur initiale** : cours de clôture du 4 mai 2020.

**Valeur finale** : moyenne des cours de clôture relevés aux 19 dates d'observation suivantes : 28 octobre, 28 novembre et 30 décembre 2024, 28 janvier, 28 février, 28 mars, 28 avril, 28 mai, 30 juin, 28 juillet, 28 août, 29 septembre, 28 octobre, 28 novembre et 29 décembre 2025, 28 janvier, 2 mars, 30 mars et 28 avril 2026.

**Performance finale** : la performance finale telle que calculée ci-dessus pourra être tant inférieure que supérieure à la performance de l'indice réellement observée à l'échéance.

## EXEMPLES CHIFFRÉS

Donnés à titre purement illustratif, les exemples suivants ne préjugent pas de l'évolution future de l'indice Solactive Deep Value World MV ex-DA (PR) et ne constituent pas une indication quant au rendement final.

	Exemple négatif	Exemple neutre	Exemple positif
Évolution de l'indice entre sa valeur initiale et sa valeur finale	-25%	8%	25%
Remboursement <sup>1</sup> à l'échéance	100%	108%	120%
Rendement actuariel <sup>2</sup> brut	-0,17%	1,12% <sup>3</sup>	2,91% <sup>3</sup>

<sup>1</sup> Sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et/ou du garant.

<sup>2</sup> Sur base du prix de souscription de 101%.

<sup>3</sup> Avant déduction du précompte mobilier.

## SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios de performance sont repris dans le **Document d'Informations Clés** (KID) de la Note (disponible sur [www.bnpparibasfortis.be/emissions](http://www.bnpparibasfortis.be/emissions)). Ces scénarios sont basés sur une méthodologie imposée par la nouvelle réglementation européenne PRIIPs (Règlement UE 1286/2014). L'investisseur doit être conscient du fait que d'autres méthodologies peuvent générer des scénarios différents. Les montants qu'il pourrait obtenir aux différentes périodes mentionnées dans les scénarios du KID pourraient donc s'avérer bien inférieurs aux montants repris dans ces scénarios.

# L'INDICE SOLACTIVE DEEP VALUE WORLD MV EX-DA (PR)

Lancé en juin 2018, l'indice Solactive Deep Value World MV ex-DA (PR) est le fruit d'une étroite collaboration entre BNP Paribas, Vigeo Eiris et Solactive.

- **Vigeo Eiris** est une agence indépendante internationale de recherches et services ESG (Environnement, Social et Gouvernance d'entreprise) à destination des investisseurs et des organisations privées, publiques et associatives.
- **Solactive**, créé en 2007, est un fournisseur allemand spécialisé dans le développement, le calcul et la gestion d'indices des marchés financiers.

Vous trouverez plus d'informations sur ces deux partenaires sur [www.vigeo.com](http://www.vigeo.com) et [www.solactive.com](http://www.solactive.com)

## BON À SAVOIR

Vous trouverez la composition de l'indice Solactive Deep Value World MV ex-DA (PR) et pourrez en suivre l'évolution sur le site

[www.solactive.com/indices/?se=1&index=DE000SLA5WV2](http://www.solactive.com/indices/?se=1&index=DE000SLA5WV2)

## INDICE DE TYPE "PRICE RETURN"

L'indice Solactive Deep Value World MV ex-DA auquel est adossée la Note est de type "Price Return (PR)". Ceci implique que les dividendes distribués par les actions qui le composent ne sont pas réinvestis dans l'indice et n'influent donc pas directement sur sa performance.

L'objectif de l'indice est d'offrir la performance d'un panier dynamique de 50 actions du monde entier, sélectionnées selon une méthodologie rigoureuse combinant des filtres fondamentaux, d'une part, et des filtres quantitatifs, d'autre part.

Filtres fondamentaux	Filtres quantitatifs
1. Bonne solvabilité	1. Bonne liquidité
2. Stabilité à long terme	2. Rendement du dividende estimé élevé
3. Valorisation attractive	3. Faible volatilité

Afin d'éliminer rapidement une action qui ne répondrait plus aux critères de sélection, la composition de l'indice est revue tous les 3 mois et déterminée selon la méthodologie décrite en page 4.

### COMPOSITION DE L'INDICE AU 20.03.2020

#	Entreprise	Pays	Secteur	#	Entreprise	Pays	Secteur
1	AbbVie Inc	États-Unis	Pharmacie	26	Konica Minolta Holdings Inc	Japon	Technologie
2	Aena SME SA	Espagne	Services aéroportuaires	27	Mercury General Corp	États-Unis	Assurances
3	Agricultural Bank of China Ltd	Chine	Finance	28	MFA Financial Inc	États-Unis	Immobilier
4	Amada Holdings Co Ltd	Japon	Industrie	29	Mitsubishi Chemicals Holdings Corp	Japon	Chimie
5	Bank of Communications Co Ltd	Chine	Finance	30	New York Community Bancorp Inc	États-Unis	Finance
6	Bank of Nova Scotia	Canada	Finance	31	Nikon Corporation	Japon	Technologie
7	Canadian Imperial Bank of Commerce	Canada	Finance	32	Nokian Renkaat Oyj	Finlande	Automobile
8	Canon Inc	Japon	Technologie	33	OMV AG	Autriche	Énergie
9	CapitaLand Mall Trust	Singapour	Immobilier	34	Oversea-Chinese Banking Corp Ltd	Singapour	Finance
10	China Communications Construction Co Ltd	Chine	Construction	35	Postal Savings Bank of China	Chine	Finance
11	China Resources Cement Holdings Ltd	Hong Kong	Matériaux construction	36	ProSieSat.1 Media SE	Allemagne	Médias
12	Comfortdelgro Corporation Ltd	Singapour	Transport	37	Proximus SA	Belgique	Télécoms
13	Covivio SA	France	Immobilier	38	Publicis Groupe SA	France	Médias
14	Daito Trust Construction Co Ltd	Japon	Immobilier	39	Red Electrica Corp SA	Espagne	Services
15	DBS Group Holdings Ltd	Singapour	Finance	40	RioCan Real Estate Investment Trust	Canada	Immobilier
16	EPR Properties	États-Unis	Immobilier	41	Shaw Communications Inc	Canada	Télécoms
17	Eutelsat Communications SA	France	Télécoms	42	Signify NV	Pays-Bas	Cons. cyclique
18	Fiat Chrysler Automobiles NV	Pays-Bas	Automobile	43	Singapore Telecommunications Ltd	Singapour	Télécoms
19	Flughafen Zürich AG	Suisse	Services aéroportuaires	44	Snam SpA	Italie	Services
20	GlaxoSmithKline plc	Royaume-Uni	Pharmacie	45	SoftBank Corp	Japon	Télécoms
21	H&M Hennes & Mauritz AB	Suède	Cons. cyclique	46	Sumitomo Mitsui Financials Group Inc	Japon	Finance
22	H&R Block Inc	États-Unis	Services financiers	47	Telefonica Deutschland Holding AG	Allemagne	Télécoms
23	Hang Seng Bank Ltd	Hong Kong	Finance	48	Telenor ASA	Norvège	Télécoms
24	Hugo Boss AG	Allemagne	Cons. cyclique	49	Telstra Corp Ltd	Australie	Télécoms
25	Invincible Investment Corp	Japon	Immobilier	50	Telus Corporation	Canada	Télécoms

Source: Solactive

### PLAINTES

Toute plainte à propos de nos produits et/ou services d'investissement est à adresser par courrier à BNP Paribas Fortis SA – Service **Gestion des plaintes** – Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles ou par e-mail via [gestiondesplaintes@bnpparibasfortis.com](mailto:gestiondesplaintes@bnpparibasfortis.com)

Si la solution proposée ne vous satisfait pas, vous pouvez adresser votre plainte par courrier à **Ombudsfin** – Ombudsman en conflits financiers – North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 (Bte 2), 1000 Bruxelles ou par e-mail via [ombudsman@ombudsfin.be](mailto:ombudsman@ombudsfin.be)

# MÉTHODOLOGIE DE SÉLECTION DES 50 ACTIONS COMPOSANT L'INDICE

## UNIVERS D'INVESTISSEMENT

= environ **1.900 actions** de sociétés cotées sur les marchés boursiers d'Amérique du Nord, d'Australie, de Hong Kong, d'Israël, du Japon, de la Nouvelle-Zélande, de Singapour et de 15 pays d'Europe, dont sont exclues les actions ne présentant pas un volume d'échanges journalier moyen d'au moins 10 millions EUR sur des périodes de 1 mois et 6 mois.

### ▶ ÉTAPE 1: FILTRES FONDAMENTAUX (DEEP VALUE)

Chaque société se voit attribuer un score "Deep Value" compris entre 0 et 7. Celui-ci correspond à la somme des scores de solvabilité, de stabilité et de valorisation calculés sur base de différents ratios financiers.

#### 1. Score de solvabilité (compris entre 0 et 2)

1. Analyse de l'endettement de la société, qui doit rester raisonnable au vu des résultats opérationnels de la société.
2. Analyse de la capacité de la société à faire face à ses charges financières nettes.  
→ Identification des sociétés financièrement saines.

#### 2. Score de stabilité (compris entre 0 et 2)

1. Analyse des dividendes distribués par la société sur les 10 dernières années.
2. Analyse des bénéfices réalisés par la société sur les 10 dernières années.  
→ Identification des sociétés susceptibles d'offrir de bonnes performances sur le long terme.

#### 3. Score de valorisation (compris entre 0 et 3)

Analyse de la valorisation au regard de différents ratios financiers: rapport cours/bénéfice des 5 dernières années, produit de ce rapport et de la valeur comptable de la société et rendement des bénéfices estimés à un horizon de 12 mois.  
→ Identification des actions suffisamment "bon marché" au regard de leur rendement futur estimé.

Pour être sélectionnée, une société doit présenter un score "Deep Value" au moins égal à 4 ET les 3 scores sous-jacents au moins égaux à 1.

→ L'univers se réduit à environ **747 actions**.

### ▶ ÉTAPE 2: FILTRE DES ACTIVITÉS CONTROVERSÉES

Exclusion des sociétés présentant une implication majeure (telle que définie par Vigeo Eiris) dans les activités controversées suivantes: alcool, armement, jeux de hasard, nucléaire, pornographie, tabac, énergies fossiles.

→ L'univers "Deep Value" se réduit à **665 actions**.

### ▶ ÉTAPE 3: FILTRE DU RENDEMENT DU DIVIDENDE ESTIMÉ

Sélection des 25% d'actions présentant les meilleurs rendements du dividende<sup>1</sup> estimé (dividende moyen estimé à un horizon de 12 mois divisé par le cours de l'action), avec au minimum 10% d'actions dans chacune des 3 zones géographiques.

→ L'univers se réduit à quelque **165 actions**.

### ▶ ÉTAPE 4: FILTRE DE VOLATILITÉ

Les actions satisfaisant aux critères énoncés précédemment sont ensuite combinées entre elles pour composer tous les portefeuilles possibles (répondant aux contraintes ci-dessous) et en évaluer la volatilité<sup>2</sup> historique.

Limites imposées dans la composition du portefeuille:

- **50 actions;**
- maximum 25% d'actions appartenant au même secteur;
- poids d'une action = minimum 1% et maximum 5% du portefeuille.

Le portefeuille présentant la plus faible volatilité historique sur 6 mois est retenu.

### ▶▶ INDICE SOLACTIVE DEEP VALUE WORLD MV EX-DA (PR)

#### 1 Pas de distribution des dividendes

Bien qu'un des critères de sélection des actions composant l'indice porte sur les dividendes qu'elles distribuent, il convient de noter que l'investisseur ne bénéficie pas de ces dividendes.

#### 2 Volatilité

Les actions sont soumises à des mouvements de cours à la hausse et à la baisse. Ces variations peuvent être encadrées dans une fourchette de fluctuation qui mesure, en pourcentage, les écarts positifs et négatifs par rapport à une performance moyenne. En termes financiers, cet intervalle est exprimé par la notion de volatilité. Ainsi, dire qu'une action a une volatilité de 5% signifie que dans la majorité des cas observés, l'action évolue entre +5% et -5% autour de sa performance moyenne.

# Conclusion

Cette méthodologie rigoureuse permet de composer un portefeuille géographiquement diversifié d'actions internationales qui, par comparaison aux autres actions de l'univers de départ,

- sont suffisamment liquides et financièrement saines,
- présentent une valorisation suggérant un potentiel de croissance,
- affichent des bénéfices passés relativement stables et un rendement du dividende attendu relativement élevé, et
- forment ensemble le portefeuille affichant la plus faible volatilité historique possible.

# PRINCIPAUX RISQUES

- **Risque de crédit:** en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et/ou du garant, l'investisseur supporte le risque de ne pas retrouver son capital investi, à l'échéance. Si, dans le cadre des dispositions en matière de redressement et de résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, l'autorité de résolution venait à établir la défaillance avérée ou prévisible de l'émetteur et/ou du garant, elle pourrait décider de prendre des mesures impactant la valeur des Notes (bail-in); dans ce cadre, l'investisseur supporte le risque de perdre tout ou partie du montant investi et des intérêts, ou peut se voir imposer une conversion en instruments de capitaux propres (actions) sur décision du régulateur.
- **Risques liés à l'indice:** lancé en juin 2018, l'indice Solactive Deep Value World MV ex-DA (PR) ne dispose que d'un historique limité. En cas d'événements exceptionnels affectant l'indice (suspension, non publication), l'agent de calcul (AdC) des Notes, en l'occurrence BNP Paribas Fortis, en informera les investisseurs et procédera à certains ajustements. Si l'indice est remplacé par un indice utilisant des formules et méthodes de calculs substantiellement similaires à l'indice initial ou si l'indice est publié par un nouveau sponsor acceptable pour l'AdC, alors ce nouvel indice sera utilisé comme nouveau sous-jacent. Si le sponsor de l'indice annonce des changements substantiels aux formules et méthodes de calculs de l'indice ou la suppression de l'indice, ou si le sponsor successeur de l'indice ne publie pas ce dernier, l'AdC procédera à la détermination des valeurs de l'indice et des autres montants prévus dans les termes et conditions des Notes.
- **Risque de liquidité:** cette obligation structurée n'est pas cotée sur un marché réglementé. BNP Paribas Fortis a l'intention d'en assurer la liquidité en se portant acquéreur, sauf circonstances exceptionnelles. L'investisseur qui voudrait revendre ses titres avant l'échéance devra les vendre au prix déterminé par BNP Paribas Fortis en fonction des paramètres de marché du moment (voir ci-dessous) qui pourraient amener à un prix inférieur à la valeur nominale par coupure (1.000 EUR). En cas de vente avant l'échéance, il convient en outre de tenir compte des frais de transaction, de la taxe sur opérations de bourse et des impôts éventuels (voir rubrique "Frais supportés par l'investisseur" en page 6).
- **Risque de fluctuation du prix du titre (risque de marché):** le droit au remboursement à 100% de la valeur nominale ne vaut qu'à l'échéance. Dans l'intervalle, le prix de cette obligation structurée fluctuera, à la hausse comme à la baisse, en fonction de paramètres tels que la santé financière de l'émetteur et du garant, l'évolution de l'indice Solactive Deep Value World MV ex-DA (PR) et celle des taux d'intérêt.
- **Cas de remboursement anticipé possible:** en cas de force majeure rendant définitivement impossible le maintien des Notes (comme, par exemple, s'il est illégal ou impossible pour l'émetteur de remplir ses obligations dans le cadre des Notes), l'émetteur pourra notifier les détenteurs des Notes d'un remboursement anticipé à la valeur de marché des Notes. Dans ce cas, aucuns frais, autres que les frais inévitables pour pouvoir rembourser aux investisseurs la valeur de marché qui leur revient, ne pourront être facturés par l'émetteur.

# PROSPECTUS

Le **Prospectus** est constitué

- du **Prospectus de base** pour l'émission de Notes non subordonnées sous le programme "Note, Warrant and Certificate" daté du 3 juin 2019, rédigé en anglais et approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF), à Paris. L'approbation par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'instrument de dette structuré;
- de ses **suppléments** datés du 8 août 2019, du 30 septembre 2019, du 29 novembre 2019 et du 28 février 2020, ainsi que de tous les éventuels suppléments à venir;
- du **résumé spécifique à l'émission**, rédigé en français; et
- des **Final Terms** rédigées en anglais et datées du 27 mars 2020.

Ces documents ainsi que le Document d'Informations Clés et un résumé en français du Prospectus de base sont disponibles gratuitement sur le site [www.bnpparibasfortis.be/emissions](http://www.bnpparibasfortis.be/emissions)

L'investisseur potentiel est invité à prendre connaissance du Prospectus et du Document d'Informations Clés avant toute décision d'investissement.

## INFORMATION COMPLÉMENTAIRE DE DROIT BELGE

L'émetteur a rendu les clauses abusives incluses dans le Prospectus de base non applicables via les Final Terms.

## SUIVI DE VOTRE INVESTISSEMENT

L'investisseur qui aura déposé ses titres en Compte-titres BNP Paribas Fortis pourra suivre l'évolution de leur valeur au jour le jour via Easy Banking Web. BNP Paribas Fortis communiquera aux investisseurs toute modification importante au sujet du profil de risque et/ou de la valeur de la BP2F CAPPED NOTE DEEP VALUE WORLD 2026 sur le site [www.bnpparibasfortis.be/emissions](http://www.bnpparibasfortis.be/emissions)

# PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

de cette émission

<b>DESCRIPTION</b>	<p><b>Émetteur:</b> BNP Paribas Fortis Funding (en abrégé "BP2F"), filiale luxembourgeoise de BNP Paribas Fortis SA.</p> <p><b>Garant:</b> BNP Paribas Fortis SA. La garantie ne s'applique qu'en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur.</p> <p><b>Rating du garant:</b> A2 (<i>stable outlook</i>) chez Moody's, A+ (<i>stable outlook</i>) chez Standard &amp; Poor's et A+ (<i>stable outlook</i>) chez Fitch.</p> <p>Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation. Plus d'informations sur les ratings sur <a href="http://www.bnpparibasfortis.com/fr/investisseurs/notations-des-entites-bancaires">www.bnpparibasfortis.com/fr/investisseurs/notations-des-entites-bancaires</a>.</p>
<b>TITRES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Valeur nominale: 1.000 EUR.</li> <li>■ Montant de l'émission: minimum 3 millions EUR et maximum 100 millions EUR.</li> <li>■ Code ISIN: XS2129416629 – Série N205.</li> <li>■ Titres au porteur non subordonnés, représentés par un titre collectif et régis par le droit anglais.</li> </ul>
<b>DURÉE &amp; PRIX</b>	<p><b>Date d'émission et de paiement:</b> 12 mai 2020.</p> <p><b>Prix d'émission:</b> 100% de la valeur nominale, soit 1.000 EUR par coupure.</p> <p><b>Prix de souscription:</b> 101% de la valeur nominale, soit le prix d'émission augmenté des frais d'entrée.</p> <p><b>Échéance:</b> 12 mai 2026, soit une durée de 6 ans.</p> <p><b>Prix de remboursement:</b> droit au remboursement à 100% de la valeur nominale à l'échéance, sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et/ou du garant.</p>
<b>FRAIS SUPPORTÉS PAR L'INVESTISSEUR</b>	<p><b>Frais inclus dans le prix d'émission, liés à la structuration et à la gestion des titres</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Frais uniques de structuration</b> de 1,02% du montant nominal souscrit.</li> <li>■ <b>Pas de frais récurrents.</b></li> </ul> <p>Les frais repris ci-dessus sont indicatifs et pourraient évoluer à la hausse comme à la baisse en fonction de l'évolution des conditions de marché pendant la période de souscription. Leur somme ne dépassera toutefois pas 2%.</p> <p><b>Frais non inclus dans le prix d'émission</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Frais d'entrée</b> de 1% du montant nominal souscrit, perçus par BNP Paribas Fortis en sa qualité de distributeur.</li> <li>■ <b>Frais de sortie:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>à l'échéance des titres:</b> pas de frais de sortie;</li> <li>- <b>avant l'échéance des titres:</b> 0,50% du montant nominal vendu (hors frais de transaction, impôts éventuels et taxe sur opérations de bourse) dans des conditions normales de marché.</li> </ul> </li> <li>■ <b>Autres frais:</b> pour une information détaillée sur les autres frais relatifs aux services fournis par BNP Paribas Fortis à ses clients (notamment les frais de transaction (max. 0,50%) en cas de vente avant l'échéance, les droits de garde, etc.), veuillez vous référer à la brochure "<b>Tarification des principales opérations sur titres</b>" disponible gratuitement en agence ou sur <a href="http://www.bnpparibasfortis.be/tarifs">www.bnpparibasfortis.be/tarifs</a> &gt; Frais et taxes.</li> </ul>
<b>FISCALITÉ</b>	<p><b>Régime fiscal actuellement applicable à l'investisseur personne physique résident belge</b></p> <p>Les revenus de titres de créances encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 30%.</p> <p>Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés.</p> <p>Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.</p> <p><b>Taxe sur opérations de bourse (TOB)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pas de TOB sur le marché primaire (c'est-à-dire durant la période de souscription).</li> <li>■ TOB de 0,12% à la vente sur le marché secondaire (maximum 1.300 EUR par opération).</li> </ul>

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une offre au public en Belgique. Les restrictions de vente sont reprises dans le Prospectus. **La période de souscription court du 28 mars 2020 à 9h au 30 avril 2020 à 16h.** Une clôture anticipée est toutefois possible dans certaines circonstances telles que décrites dans le Prospectus (voir partie B des Final Terms).

**Pour en savoir plus ou pour souscrire:**



Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par BNP Paribas Fortis SA. Il ne constitue ni du conseil en investissements, ni une recommandation d'investissement, ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.